



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 06/2022
24 juin 2022



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Édition n° 06/2022

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 06/2022

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Pêches, des Océans
et de la Garde côtière canadienne, 2022.

No de cat. Fs152-6F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 1719-7716

No de cat. Fs152-6E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 1719-7708

Une version Web est disponible ici :
<https://www.notmar.gc.ca/mensuel> (français)
<https://www.notmar.gc.ca/monthly> (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

- 1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
- 1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
- 1 mètre = 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR– Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
6-août-1999				LNM/D 23-Jul-1999
Date de la correction hebdomadaire de la carte	Porter	un feu FI G	48°26'36.4"N 70°53'08.6"W	
		(voir carte no. 1 P24)	(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)	
Modification de la carte	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Ouest Centre des SCTM de Prince Rupert AVNAV séries « P » Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2 Téléphone : 250-627-3070 Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca	Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit <i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i> AVNAV séries « A » et « H » Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0 <u>AVNAV séries « A »</u> Téléphone : 867-979-5269 <u>AVNAV séries « H »</u> Téléphone : 867-979-0310 Télécopieur : 867-979-4264 Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca
--	--

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (NOTMAR)	1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19	1
Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport.....	1
Transports Canada – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A3, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien	2
Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement	3
*601/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	6
*602/22 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	6
*603/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	7
*604/22 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A2, Avis 5 : Lignes directrices générales sur les espèces aquatiques en péril et les zones importantes des mammifères marins.....	7
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	8
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs	8
Partie 2 : Corrections aux cartes	9
Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	22
*619/22 Aides radio à la navigation maritime 2022 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)	22
Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada	30
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	31

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3443	9				
3456	9, 10				
3458	10, 11				
3459	11, 12				
3475	12				
3479	12, 13				
3493	13				
3495	13, 14				
3538	14, 15				
3539	15				
3546	15, 16, 31				
3547	16, 31				
3548	17, 31				
3549	17, 31, 32				
3668	17				
3937	17, 18				
3947	18				
3955	6				
3956	18				
3985	18				
3986	19, 20				
3987	20, 21				
6423	6				
6424	6				
6425	6				
6427	6				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la publication des Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 04/2020.)

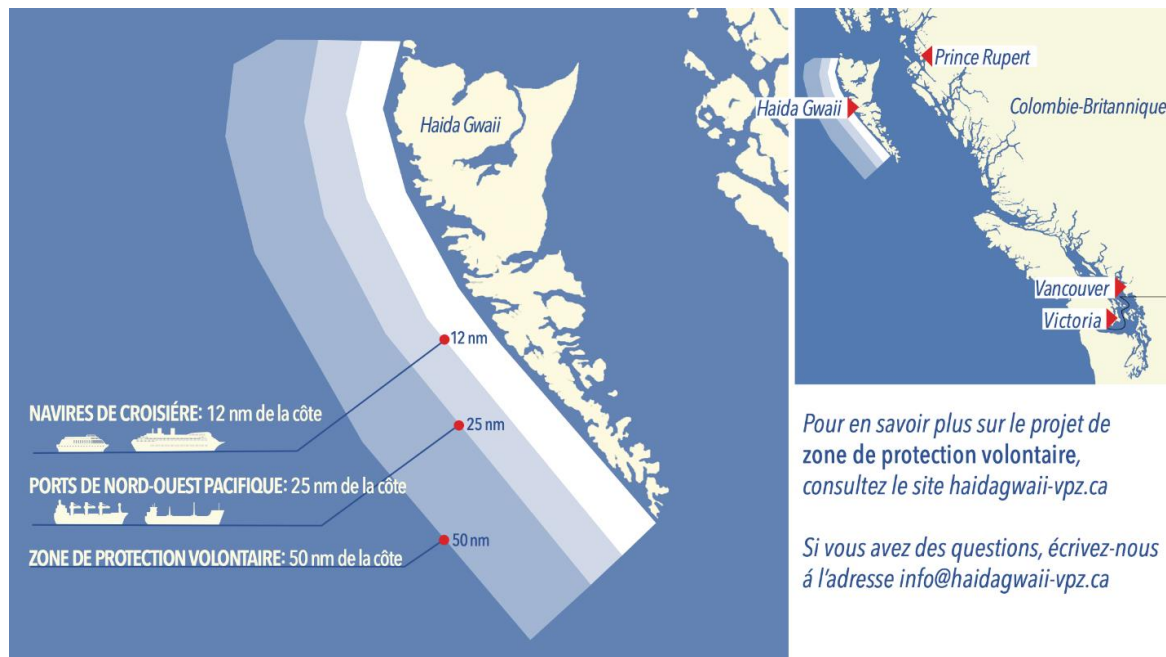
Veuillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) : <https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>.

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter : [Canada.ca/le-coronavirus](https://canada.ca/le-coronavirus).

Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport

(Publication récurrente de l'avis *1105/21, initialement publié dans la publication des Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 11/2021.)

Référence : Avis *903/21 est annulé.



La zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii (anciennement appelés les îles de la Reine-Charlotte)

L'isolement, le littoral accidenté, les conditions météorologiques et de navigation en mer changeantes et le riche patrimoine écologique et culturel rendent l'archipel Haida Gwaii vulnérable à la possible pollution causée par les déficiences des navires et les accidents maritimes. Le fait d'accroître la distance qui sépare les bâtiments de la côte peut augmenter le temps disponible pour résoudre les problèmes de propulsion, de direction ou de nature autre et la probabilité qu'un remorqueur soit en mesure d'intervenir auprès d'un bâtiment en panne ou à la dérive. Cela réduit également le risque d'échouement et de déversement d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans cette zone, les bâtiments commerciaux de 500 tonneaux (jauge brute) ou plus doivent se trouver à au moins 50 milles nautiques de la côte lorsqu'ils transitent à l'ouest de l'archipel Haida Gwaii, à quelques exemptions près :

- Les navires de croisières doivent rester à au moins 12 milles nautiques de la côte;
- Les bâtiments qui transitent entre les ports de Nord-Ouest Pacifique (Washington, Alaska, Colombie-Britannique) doivent rester à au moins 25 milles nautiques de la côte;
- Les remorqueurs et les barges (poussage et remorquage) n'ont pas de distance minimale à respecter;
- Les bateaux de pêche n'ont pas de distance minimale à respecter.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

54° 15.436' N	133° 04.788' W
54° 17.572' N	134° 02.484' W
54° 13.614' N	134° 19.427' W
54° 11.786' N	134° 30.841' W
53° 44.036' N	134° 32.677' W
53° 11.118' N	134° 16.412' W
52° 18.483' N	133° 20.917' W
51° 24.590' N	132° 04.081' W
51° 56.158' N	131° 01.830' W

Les bâtiments doivent respecter ces distances de façon volontaire et seulement si elles ne mettent pas en danger la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et de la cargaison.

(NW-P-1085-20)

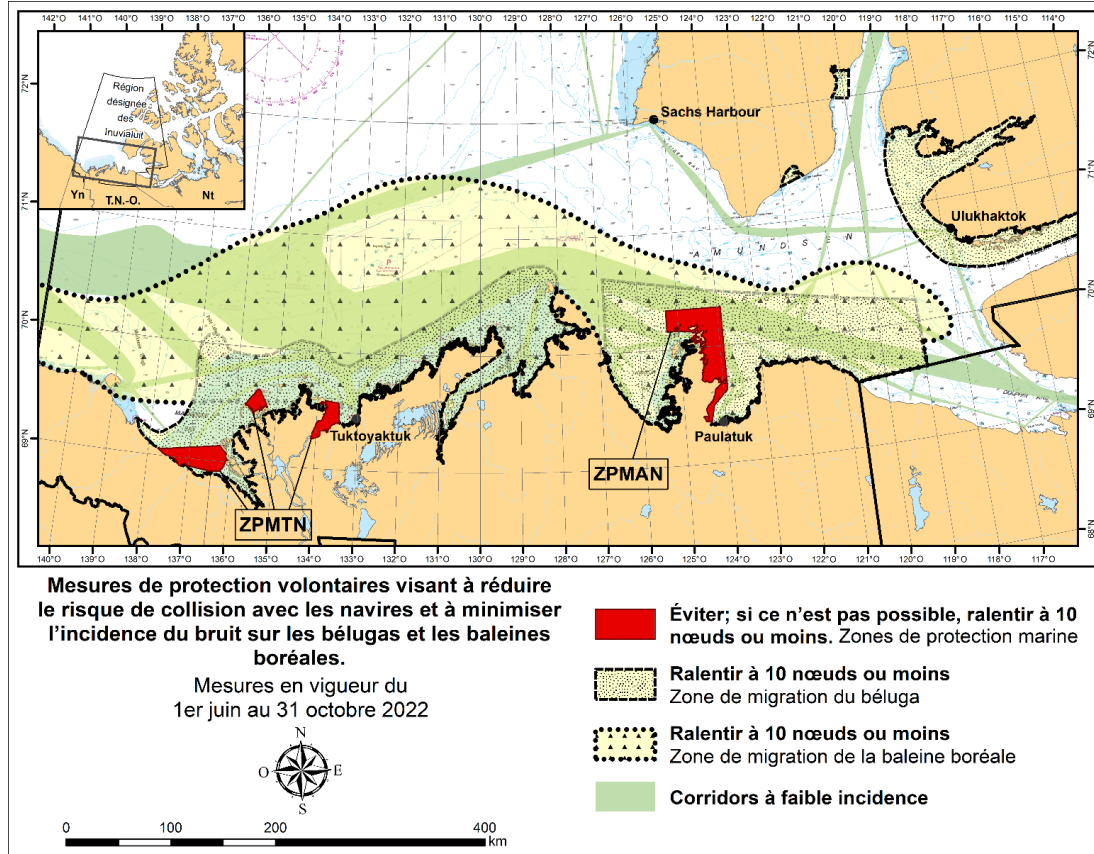
Transports Canada – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A3, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien

(Publication récurrente de l'avis *206/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 02/2022*.)

Transports Canada a révisé l'avis 7A, Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien, de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour refléter le Règlement sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution dans l'Arctique ([RSNPPA](#)) et de fournir une orientation supplémentaire sur la planification du voyage

Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement

(Publication récurrente de l'avis *505/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 05/2022.)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la [Convention définitive des Inuvialuit](#) (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* 2022.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1^{er} juin au 31 octobre 2022. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds ou moins (zone jaune) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

Sous-secteur de Niaqunnaq		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

***601/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Publié	Cat#	Prix
Nouvelles éditions					
3955	Plans - Prince Rupert Harbour	1:20 000	2022-06-10	2	\$20.00
6423	Askew Islands to/à Bryan Island Kilometre 1180 / Kilometre 1240	1:50 000	2022-06-10	4	\$12.00
6424	Bryan Island to/à Travaillant River Kilometre 1240 / Kilomètre 1325	1:50 000	2022-06-10	4	\$12.00
6425	Travaillant River to/à Adam Cabin Creek Kilometre 1325 / Kilomètre 1400	1:50 000	2022-06-10	4	\$12.00
6427	Point Separation to/au Aklavik Channel Kilometre 1480 / Kilomètre 1540	1:50 000	2022-06-10	4	\$12.00

***602/22 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Cartes nouvelles			
CA373482 (Edn 1.000)	Strathcona Sound and/et Adams Sound	1:40 000	2022-06-10
CA571090 (Edn 1.000)	CA571090	1:0	2022-06-17
CA571091 (Edn 1.000)	CA571091	1:0	2022-06-17
CA571094 (Edn 1.000)	CA571094	1:0	2022-06-17
CA571095 (Edn 1.000)	CA571095	1:0	2022-06-17
CA670760 (Edn 1.000)	Squamish Berth 1	1:1 000	2022-06-03
Nouvelles éditions			
CA373071 (Edn 8.000)	Main Duck Island to/à Scotch Bonnet Island	1:77 700	2022-06-03
CA373090 (Edn 7.000)	Pointe aux Pins to/à Point Pelee	1:100 000	2022-06-03
CA373262 (Edn 8.000)	Victoria Strait	1:75 000	2022-06-03
CA376356 (Edn 3.000)	Quaker Hat to/à Cape Harrison	1:30 000	2022-06-03
CA376358 (Edn 3.000)	Green Bay to/à Double Island	1:30 000	2022-06-10
CA376361 (Edn 3.000)	Cape Makkovik to/à Winsor Harbour Island	1:30 000	2022-06-03
CA376362 (Edn 3.000)	Kaipokok Bay	1:30 000	2022-06-03
CA376370 (Edn 3.000)	Cape Harrison to Dog Islands	1:30 000	2022-06-03
CA376665 (Edn 2.000)	Hare Islands to/à North Head	1:50 000	2022-06-24
CA376739 (Edn 2.000)	Epinette Point to/à Terrington Basin	1:30 000	2022-06-03
CA376822 (Edn 3.000)	Winsor Harbour Island to/aux Kikkertaksoak Islands	1:30 000	2022-06-03
CA376823 (Edn 3.000)	Winsor Harbour Island to/aux Kikkertaksoak Islands	1:30 000	2022-06-10
CA479021 (Edn 11.000)	Cap aux Oies à/to Sault-au-Cochon	1:45 000	2022-06-10
CA479228 (Edn 4.000)	Lac Saint-Louis	1:22 000	2022-06-10
CA570168 (Edn 7.000)	Port Alberni	1:6 000	2022-06-10

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
CA570383 (Edn 13.000)	Nanaimo Harbour and/et Departure Bay	1:5 000	2022-06-03
CA579022 (Edn 11.000)	Saint-Joseph-de-la-Rive	1:4 000	2022-06-10
CA579023 (Edn 13.000)	L'Isle-aux-Coudres	1:4 000	2022-06-10
CA579024 (Edn 8.000)	Saint-Jean-Port-Joli	1:4 000	2022-06-10
CA579098 (Edn 6.000)	Havre de Natashquan et les approches/and Approaches	1:8 000	2022-06-03
CA579229 (Edn 3.000)	Rapides de Vaudreuil	1:8 000	2022-06-10
Cartes retirées en permanence			
CA476666	Saglek Bay		
CA570080	Stewart	Remplacé par CA571095, CA571094, CA571091, CA571090	
CA670741	Stewart - World Port and/et Bulk Terminal	Remplacé par CA571091, CA571090	

***603/22 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)**

Cartes	Titre	Échelle	Publié
Nouvelles éditions			
RM-3955	Plans - Prince Rupert Harbour	1:20 000	2022-06-10

***604/22 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2022 - Partie A2, Avis 5 : Lignes directrices générales sur les espèces aquatiques en péril et les zones importantes des mammifères marins**

De nombreuses modifications ont été apportées à l'avis 5, Lignes directrices générales sur les espèces aquatiques en péril et les zones importantes des mammifères marins. La dernière version de cet avis se trouve au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/publications/annuel/section-a/a5-fr.pdf>.

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Aucun avis applicable pour cette édition.

Eaux intérieures

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte du Pacifique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Partie 2 : Corrections aux cartes

3443 - Thetis Island to à Nanaimo - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983

17-JUIN-2022

LNMD. 01-AVR-2022

Rayer la profondeur de 3.8 mètres 49°10'43.3"N 123°54'43.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-13)

Porter une profondeur de 1.1 mètre 49°10'44.3"N 123°54'43.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-14)

3456 - Halibut Bank to à Ballenas Channel - Carte nouvelle - 01-JUIL-2011 - NAD 1983

17-JUIN-2022

LNMD. 07-JANV-2022

Rayer la profondeur de 1.7 mètre 49°14'00.9"N 123°57'36.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570383
MPO(6204614-03)

Porter une profondeur de 1.2 mètre 49°14'01.1"N 123°57'38.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570383
MPO(6204614-04)

Rayer la profondeur de 3.0 mètres 49°10'44.0"N 123°54'42.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-12)

Porter une profondeur de 1.1 mètre 49°10'44.3"N 123°54'43.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-14)

Rayer la profondeur de 4.3 mètres 49°13'33.1"N 123°56'35.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-15)

Porter une profondeur de 1.7 mètre 49°13'31.5"N 123°56'33.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-16)

Rayer la profondeur de 4.0 mètres 49°12'29.1"N 123°56'28.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-17)

Porter une profondeur de 2.7 mètres 49°12'28.9"N 123°56'28.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756
MPO(6204614-18)

24-JUIN-2022		LNMD. 17-JUIN-2022
Porter	une bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée PK (Voir la Carte n° 1, Qm) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570193	49°17'06.7"N 124°03'47.2"W (P2022012) MPO(6204560-01)
Rayer	la bouée de zone dangereuse de tir jaune, marquée NAVY (Voir la Carte n° 1, Q50) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570193	49°17'08.1"N 124°03'45.0"W MPO(6204560-03)
3458 - Approaches to/Approches à Nanaimo Harbour - Nouvelle édition - 10-MARS-1995 - NAD 1983		
17-JUIN-2022		LNMD. 20-AOÛT-2021
Rayer	la profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570383	49°14'00.9"N 123°57'36.8"W MPO(6204614-03)
Porter	une profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570383	49°14'01.1"N 123°57'38.3"W MPO(6204614-04)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	49°14'12.1"N 123°57'58.6"W MPO(6204614-05)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°14'04.7"N 123°57'42.0"W MPO(6204614-07)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°13'42.3"N 123°56'51.6"W MPO(6204614-08)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	49°14'12.6"N 123°58'11.3"W MPO(6204614-09)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	49°14'15.1"N 123°58'00.0"W MPO(6204614-10)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	49°12'05.5"N 123°55'58.9"W MPO(6204614-11)
Rayer	la profondeur de 3.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756	49°10'43.3"N 123°54'43.2"W MPO(6204614-13)
Porter	une profondeur de 1.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756	49°10'44.3"N 123°54'43.3"W MPO(6204614-14)

Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756	49°12'28.9"N 123°56'28.8"W	<i>MPO(6204614-18)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'48.6"N 123°54'47.0"W	<i>MPO(6204614-19)</i>
Porter	une profondeur de 1.0 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'33.6"N 123°54'47.8"W	<i>MPO(6204614-20)</i>
Rayer	la profondeur de 0.2 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'31.4"N 123°54'48.6"W	<i>MPO(6204614-21)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'31.4"N 123°54'48.8"W	<i>MPO(6204614-22)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'17.9"N 123°56'08.9"W	<i>MPO(6204614-23)</i>
Rayer	la profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'12.8"N 123°56'07.8"W	<i>MPO(6204614-24)</i>
Porter	une profondeur de 2.0 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°10'12.6"N 123°56'06.3"W	<i>MPO(6204614-25)</i>
Rayer	la profondeur de 3.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°09'44.4"N 123°54'36.4"W	<i>MPO(6204614-26)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570383	49°09'43.9"N 123°54'35.8"W	<i>MPO(6204614-27)</i>

3459 - Approaches to/Approches à Nanoose Harbour - Nouvelle édition - 24-OCT-1997 - NAD 1983

24-JUIN-2022

LNMD. 07-JANV-2022

Porter	une bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée PK (Voir la Carte n° 1, Qm) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570193	49°17'06.7"N 124°03'47.2"W	<i>(P2022012) MPO(6204560-01)</i>
Rayer	la profondeur de 10.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570193	49°17'06.6"N 124°03'46.5"W	<i>MPO(6204560-02)</i>

Rayer	la bouée de zone dangereuse de tir jaune, marquée NAVY (Voir la Carte n° 1, Q50) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470756, CA570193	49°17'08.1"N 124°03'45.0"W
		<i>MPO(6204560-03)</i>

3475 - Chemainus Bay - Nouvelle édition - 30-AVR-2021 - WGS84
10-JUIN-2022

Rayer	la profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570153	48°55'52.8"N 123°43'07.4"W
		<i>MPO(6204600-01)</i>

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570153	48°55'52.6"N 123°43'06.8"W
		<i>MPO(6204600-02)</i>

3475 - Osborn Bay - Nouvelle édition - 30-AVR-2021 - WGS84
10-JUIN-2022

Rayer	la profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155	48°52'59.5"N 123°38'00.2"W
		<i>MPO(6204600-03)</i>

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155	48°52'59.0"N 123°38'00.1"W
		<i>MPO(6204600-04)</i>

3479 - Approaches to/Approches à Sidney - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983
10-JUIN-2022

Rayer	la profondeur de 4.0 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567	48°40'07.2"N 123°22'09.8"W
		<i>MPO(6204599-01)</i>

Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567	48°40'06.7"N 123°22'08.9"W
		<i>MPO(6204599-02)</i>

Rayer	la profondeur de 2.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567	48°40'53.2"N 123°23'48.7"W
		<i>MPO(6204599-03)</i>

Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567	48°40'52.9"N 123°23'49.5"W
		<i>MPO(6204599-04)</i>

Rayer	la profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567	48°40'53.7"N 123°23'33.1"W
		<i>MPO(6204599-05)</i>

Porter une profondeur de 1.4 mètre 48°40'53.7"N 123°23'31.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567
MPO(6204599-06)

3479 - Iroquois Passage and/et John Passage - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983
10-JUIN-2022

LNMD. 20-MAI-2022

Porter une profondeur de 0.5 mètre 48°40'52.9"N 123°23'49.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567
MPO(6204599-04)

Porter une profondeur de 1.4 mètre 48°40'53.7"N 123°23'31.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567
MPO(6204599-06)

Porter une profondeur de 1.5 mètre 48°41'21.1"N 123°23'46.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567
MPO(6204599-07)

3479 - Tsehum Harbour - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983
10-JUIN-2022

LNMD. 20-MAI-2022

Porter une profondeur de 0.5 mètre 48°40'52.9"N 123°23'49.5"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570567
MPO(6204599-04)

3493 - Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 15-NOV-2019 - WGS84
10-JUIN-2022

LNMD. 03-DÉC-2021

Rayer la profondeur de 2.3 mètres 49°17'14.7"N 123°04'40.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6204602-01)

Porter une obstruction à fleur d'eau au zéro des Cartes 49°17'14.6"N 123°04'40.5"W
(Voir la Carte n° 1, K41, Kb)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6204602-02)

Porter une obstruction qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.8 mètre 49°17'14.9"N 123°04'39.3"W
(Voir la Carte n° 1, K41)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6204602-03)

3495 - Vancouver Harbour Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 14-DÉC-2012 - WGS84
03-JUIN-2022

LNMD. 18-FÉVR-2022

Porter une bouée charpente de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y 49°18'38.3"N 122°56'22.2"W
(Voir la Carte n° 1, Qp)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127
MPO(6204610-01)

Porter	une bouée charpente de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°18'38.4"N 122°56'04.3"W
		<i>MPO(6204610-02)</i>
Porter	une bouée charpente de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°19'52.5"N 122°55'14.7"W
		<i>MPO(6204610-03)</i>
Porter	une bouée charpente de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°18'38.4"N 122°56'40.6"W
		<i>MPO(6204610-04)</i>
Porter	une bouée charpente de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570127	49°19'56.8"N 122°55'48.9"W
		<i>MPO(6204610-05)</i>
3538 - Desolation Sound and/et Sutil Channel - Nouvelle édition - 30-DÉC-2005 - NAD 1983 03-JUIN-2022		LNMD. 15-AVR-2022
Porter	une profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470103	49°56'10.1"N 125°10'32.8"W
		<i>MPO(6204597-01)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470103	49°56'15.9"N 125°10'28.3"W
		<i>MPO(6204597-02)</i>
Porter	une profondeur de 3.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470103	49°57'12.2"N 125°11'39.5"W
		<i>MPO(6204597-03)</i>
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470103	49°58'04.1"N 125°12'05.8"W
		<i>MPO(6204597-04)</i>
Porter	une profondeur de 2.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'26.5"N 125°04'35.1"W
		<i>MPO(6204609-01)</i>
Porter	une profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'11.5"N 125°04'11.6"W
		<i>MPO(6204609-02)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°06'54.1"N 125°04'22.3"W
		<i>MPO(6204609-03)</i>

Porter	une profondeur de 2.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'32.7"N 125°05'28.0"W
		<i>MPO(6204609-04)</i>
Rayer	la profondeur de 10.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'03.3"N 125°04'34.1"W
		<i>MPO(6204609-05)</i>
Porter	une profondeur de 8.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'02.3"N 125°04'32.4"W
		<i>MPO(6204609-06)</i>
3539 - Discovery Passage - Nouvelle édition - 30-MARS-2007 - NAD 1983		
03-JUIN-2022		LNMD. 11-FÉVR-2022
Porter	une profondeur de 2.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'26.5"N 125°04'35.1"W
		<i>MPO(6204609-01)</i>
Porter	une profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'11.5"N 125°04'11.6"W
		<i>MPO(6204609-02)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°06'54.1"N 125°04'22.3"W
		<i>MPO(6204609-03)</i>
Porter	une profondeur de 2.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'32.7"N 125°05'28.0"W
		<i>MPO(6204609-04)</i>
Rayer	la profondeur de 10.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'03.3"N 125°04'34.1"W
		<i>MPO(6204609-05)</i>
Porter	une profondeur de 8.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470017	50°07'02.3"N 125°04'32.4"W
		<i>MPO(6204609-06)</i>
3546 - Alert Bay - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983		
03-JUIN-2022		LNMD. 22-AVR-2022
Porter	une zone d'amerrissage pour hydravions (Voir la Carte n° 1, N13) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570026	50°35'01.7"N 126°56'02.5"W
		<i>MPO(6204606-01)</i>

3546 - Broughton Strait - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983

24-JUIN-2022

LNMD. 03-JUIN-2022

Rayer	la balise de jour Bifurcation de bâbord (Voir la Carte n° 1, Qt) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470310	50°36'08.4"N 127°01'41.6"W (P2021018) MPO(6204509-01)
Modifier	Fl 6m7M pour lire Q R 6m7M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470311	50°34'30.7"N 126°40'59.9"W (P2022006) LF(544.6) MPO(6204555-01)
Modifier	Fl(3) pour lire Fl(3) G vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470310	50°32'37.5"N 126°46'57.1"W (P2022019) LF(545) MPO(6204566-01)
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470310	50°32'37.5"N 126°46'57.1"W MPO(6204566-02)
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470310	50°40'16.8"N 126°53'41.6"W (P2022020) LF(555.8) MPO(6204567-01)
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470311	50°32'59.3"N 126°40'43.7"W (P2022022) LF(544.4) MPO(6204569-01)
Modifier	Fl G pour lire Fl vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1)	50°33'06.5"N 126°51'15.4"W (P2022023) LF(546) MPO(6204570-01)
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470310	50°33'06.5"N 126°51'15.4"W (P2022023) LF(546) MPO(6204570-02)
Modifier	Fl pour lire Fl G vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470031, CA570027	50°35'36.8"N 127°05'17.5"W (P2022024) LF(551.5) MPO(6204572-01)

3546 - Port McNeill - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983

24-JUIN-2022

LNMD. 03-JUIN-2022

Modifier	Fl pour lire Fl G vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470031, CA570027	50°35'36.8"N 127°05'17.5"W (P2022024) LF(551.5) MPO(6204572-01)
----------	---	--

3547 - Queen Charlotte Strait Eastern Portion/Partie Est - Carte nouvelle - 28-AVR-1989 - NAD 1983

24-JUIN-2022

LNMD. 22-AVR-2022

Modifier	Fl pour lire Q vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470312	50°45'55.3"N 127°04'17.6"W (P2022016) LF(559.5) MPO(6204563-01)
----------	--	--

3548 - Queen Charlotte Strait, Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983

24-JUIN-2022

LNMD. 03-JUIL-2020

- Modifier FI 4s 14 m 9M pour lire Q 14m 9M vis-à-vis le feu 50°48'19.4"N 127°27'38.3"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470031
(P2022007) LF(568) MPO(6204556-01)
- Modifier FI 4s 9m 7M pour lire FI R 9m 7M vis-à-vis le feu 50°55'16.4"N 127°24'50.9"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470031
(P2022008) LF(561) MPO(6204557-01)
- Modifier FI pour lire Q vis-à-vis le feu 50°45'55.3"N 127°04'17.6"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470312
(P2022016) LF(559.5) MPO(6204563-01)
- Modifier FI pour lire FI G vis-à-vis le feu 50°35'36.8"N 127°05'17.5"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470031, CA570027
(P2022024) LF(551.5) MPO(6204572-01)

3549 - Queen Charlotte Strait Western Portion/Partie Ouest - Carte nouvelle - 03-DÉC-1993 - NAD 1983

24-JUIN-2022

LNMD. 28-MAI-2021

- Modifier FI pour lire Q 14m 9M vis-à-vis le feu 50°48'19.4"N 127°27'38.3"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470031
(P2022007) LF(568) MPO(6204556-01)
- Modifier FI pour lire FI G vis-à-vis le feu 50°50'31.9"N 127°31'25.5"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307
(P2022010) LF(569) MPO(6204558-01)

3668 - Port Alberni - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983

03-JUIN-2022

LNMD. 08-AVR-2022

- Porter un émissaire 49°14'43.3"N 124°49'25.6"W
(Voir la Carte n° 1, L41.1) 49°14'40.4"N 124°49'24.9"W
49°14'37.3"N 124°49'26.4"W
49°14'34.1"N 124°49'26.9"W
49°14'24.6"N 124°49'22.8"W
et 49°14'23.1"N 124°49'20.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570168
MPO(6204611-01)

3937 - Queens Sound - Carte nouvelle - 07-JUIL-2000 - NAD 1983

10-JUIN-2022

LNMD. 06-DÉC-2019

- Rayer la profondeur de 14.4 mètres 51°57'53.8"N 128°17'32.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470387
MPO(6204603-01)
- Porter une profondeur de 0.8 mètre 51°57'52.9"N 128°17'32.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470387
MPO(6204603-02)

Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte n° 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470387	51°57'44.8"N 128°17'21.2"W
		<i>MPO(6204603-03)</i>

3947 - Grenville Channel to/à Chatham Sound - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983
17-JUIN-2022

LNm/D. 25-JUIN-2021

Rayer	la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°50'34.0"N 130°20'50.2"W
		<i>MPO(6204447-29)</i>

Porter	une profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°50'36.2"N 130°20'53.5"W
		<i>MPO(6204447-30)</i>

3956 - Malacca Passage to/à Bell Passage - Nouvelle édition - 13-JANV-2017 - WGS84
17-JUIN-2022

LNm/D. 06-MAI-2022

Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	54°00'07.6"N 130°40'05.0"W
		<i>MPO(6204447-08)</i>

Rayer	la profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	54°01'38.9"N 130°41'10.7"W
		<i>MPO(6204447-27)</i>

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, K11)	54°01'37.9"N 130°41'09.1"W
		<i>MPO(6204447-28)</i>

3985 - Principe Channel Central Portion/Partie Centrale and/et Petrel Channel - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983
17-JUIN-2022

LNm/D. 05-OCT-2018

Porter	une profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°48'13.9"N 130°21'07.0"W
		<i>MPO(6204447-19)</i>

Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°47'39.5"N 130°21'00.6"W
		<i>MPO(6204447-20)</i>

Rayer	la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°50'34.0"N 130°20'50.2"W
		<i>MPO(6204447-29)</i>

Porter	une profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°50'36.2"N 130°20'53.5"W
		<i>MPO(6204447-30)</i>

3986 - Browning Entrance - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983

17-JUIN-2022

LNMD. 15-AVR-2022

Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°49'51.8"N 130°29'31.3"W	MPO(6204447-09)
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°48'15.2"N 130°38'02.1"W	MPO(6204447-13)
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3986_6204447_16_202205191438.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°48'00.0"N 130°32'00.0"W	MPO(6204447-16)
Rayer	la profondeur de 3.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°46'32.8"N 130°24'07.6"W	MPO(6204447-17)
Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°46'31.0"N 130°24'07.2"W	MPO(6204447-18)
Porter	une profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°48'13.9"N 130°21'07.0"W	MPO(6204447-19)
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°47'39.5"N 130°21'00.6"W	MPO(6204447-20)
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°49'03.1"N 130°22'16.9"W	MPO(6204447-21)
Porter	une profondeur de 4.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°47'15.7"N 130°24'02.1"W	MPO(6204447-23)
Rayer	la profondeur de 11 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470658	53°43'12.3"N 130°24'47.6"W	MPO(6204447-24)
Porter	une profondeur de 4.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470658	53°43'11.2"N 130°24'48.6"W	MPO(6204447-25)
Porter	une profondeur de 4.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470658	53°44'52.7"N 130°27'43.5"W	MPO(6204447-26)

Porter	une profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°48'01.9"N 130°22'55.5"W	MPO(6204447-31)
3987 - Kitkatla Channel and/et Porcher Inlet - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983			
17-JUIN-2022			LNMD. 15-AVR-2022
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3987_6204447_1_202205161023.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°52'00.0"N 130°36'00.0"W	MPO(6204447-01)
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3987_6204447_2_202205161028.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°48'00.0"N 130°32'00.0"W	MPO(6204447-02)
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3987_6204447_3_202205161029.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°48'00.0"N 130°24'00.0"W	MPO(6204447-03)
Porter	une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°57'11.5"N 130°44'13.5"W	MPO(6204447-04)
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°51'01.5"N 130°30'43.3"W	MPO(6204447-05)
Rayer	la profondeur de 6.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°51'20.8"N 130°30'22.5"W	MPO(6204447-06)
Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°51'21.4"N 130°30'20.3"W	MPO(6204447-07)
Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	54°00'07.6"N 130°40'05.0"W	MPO(6204447-08)
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470659	53°49'51.8"N 130°29'31.3"W	MPO(6204447-09)
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°51'16.9"N 130°43'05.8"W	MPO(6204447-10)
Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°54'47.8"N 130°44'34.2"W	MPO(6204447-11)

Porter	une profondeur de 1.1 mètre (Voir la Carte n° 1, l10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°50'14.3"N 130°40'24.4"W <i>MPO(6204447-12)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte n° 1, l10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°48'15.2"N 130°38'02.1"W <i>MPO(6204447-13)</i>
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, l10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°53'49.2"N 130°43'37.9"W <i>MPO(6204447-14)</i>
Porter	une profondeur de 2.0 mètres (Voir la Carte n° 1, l10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470624	53°52'25.3"N 130°44'23.7"W <i>MPO(6204447-15)</i>

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

*619/22 Aides radio à la navigation maritime 2022 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)

Page 1-3

AJOUTER COMME SUIT :

1.1.4 Nouveau formulaire électronique pour les rapports d'information préalable ECAREG – Zones de trafic hauturier

La zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada (ECAREG) accepte maintenant les rapports d'information ECAREG (voir ARNM 3.8.2) au moyen d'un formulaire Microsoft Excel disponible à l'adresse <https://navigation-electronique.canada.ca/topics/trafic/index-fr>. Ce rapport d'information doit être envoyé directement à ECAREG par courriel à HLXECAREG1@INNAV.GC.CA ou au Centre des SCTM de la GCC le plus proche.

Par souci d'exactitude, veuillez vous assurer que les rapports sont remplis à l'aide de la bonne version du formulaire de rapport avant de le soumettre à ECAREG. La dernière version du rapport peut être téléchargée à partir du site Web mentionné ci-dessus.

Page 3-15

MODIFIER :

3.8.2 ECAREG – Renseignements requis

Les comptes rendus ECAREG doivent être communiqués directement à [ECAREG, HLXECAREG1@INNAV.GC.CA](mailto:ECAREG.HLXECAREG1@INNAV.GC.CA) ou au centre des SCTM de la GCC le plus près. Toutes les heures données dans les comptes rendus ECAREG doivent être en temps universel coordonné (UTC).

POUR LIRE :

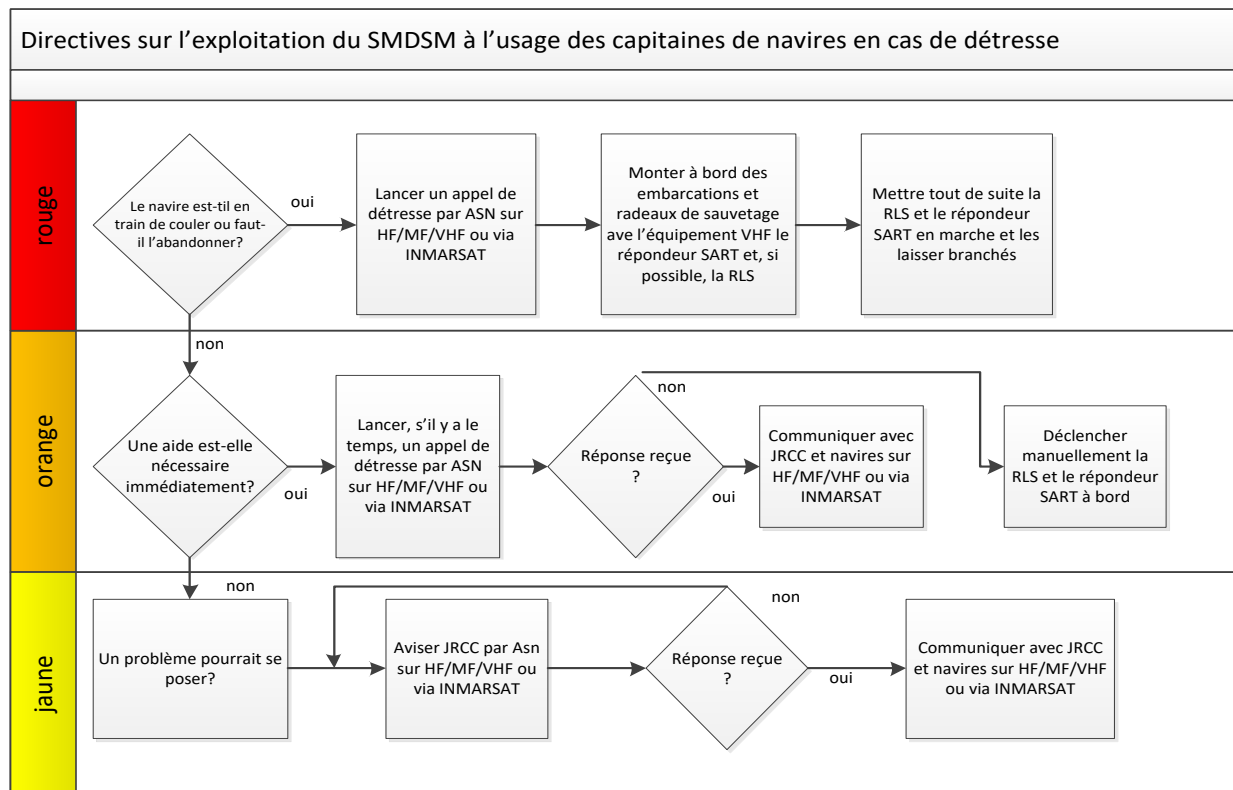
3.8.2 ECAREG – Renseignements requis

Les rapports d'information ECAREG doivent être remplis à l'aide du formulaire électronique disponible à l'adresse <https://navigation-electronique.canada.ca/topics/trafic/index-fr>. Tous les rapports d'information doivent être communiqués directement à ECAREG par courriel à HLXECAREG1@INNAV.GC.CA ou au Centre des SCTM de la GCC le plus proche. Toutes les heures données dans les rapports d'information ECAREG doivent être en temps universel coordonné (UTC).

Page 4-26

SUPPRIMER:

Figure 4-7 - Directives sur l'exploitation du SMDSM à l'usage des capitaines de navire en cas de détresse



1. La RLS devrait se dégager librement et se mettre en marche automatiquement si elle ne peut être emportée à bord de l'embarcation ou du radeau de sauvetage.

Si nécessaire, le navire devrait utiliser tous les moyens disponibles appropriés, quels qu'ils soient, pour alerter d'autres navires.

Aucune des dispositions ci-dessus n'a pour objet d'empêcher l'utilisation de tous les moyens disponibles, quels qu'ils soient, pour donner l'alerte en cas de détresse.

Page 4-28

MODIFIER :

Figure 4-8 - Conseils à suivre par les capitaines de navires en détresse ou dans des cas d'urgence

POUR LIRE :

Figure 4-7 - Conseils à suivre par les capitaines de navires en détresse ou dans des cas d'urgence

Page 4-29

MODIFIER :

Figure 4-9 - Conseils à suivre par les capitaines de navires qui constatent qu'un autre navire semble être en danger

POUR LIRE :

Figure 4-8 - Conseils à suivre par les capitaines de navires qui constatent qu'un autre navire semble être en danger

Page 4-34

MODIFIER :

Figure 4-10 - Organigramme 1 (COMSAR/Circ.25)

POUR LIRE :

Figure 4-9 - Organigramme 1 (COMSAR/Circ.25)

Page 4-35

MODIFIER :

Figure 4-11 - Organigramme 2 (COMSAR/Circ.25)

POUR LIRE :

Figure 4-10 - Organigramme 2 (COMSAR/Circ.25)

Page 4-42

MODIFIER :

4.2.8 Système différentiel de positionnement mondial (DGPS)

...

Error! Reference source not found., Error! Reference source not found., Error! Reference source not found. et [Figure 4-15](#) illustrent la couverture type qu'assurent les émissions existantes. Les utilisateurs devraient être avisés que cette couverture peut varier à court et à long termes en raison des conditions environnementales et saisonnières.

POUR LIRE :

4.2.8 Système différentiel de positionnement mondial (DGPS)

...

[Figure 4-11](#), Error! Reference source not found., Error! Reference source not found., et Error! Reference source not found. illustrent la couverture type qu'assurent les émissions existantes. Les utilisateurs devraient être avisés que cette couverture peut varier à court et à long termes en raison des conditions environnementales et saisonnières.

Page 4-44

MODIFIER :

Figure 4-12 - Couverture DGPS - Région de l'Atlantique

POUR LIRE :

Figure 4-11 - Couverture DGPS - Région de l'Atlantique

Page 4-45

MODIFIER :

Figure 4-13 - Couverture DGPS - Région du Centre – Secteur du Saint Laurent

POUR LIRE :

Figure 4-12 - Couverture DGPS - Région du Centre – Secteur du Saint Laurent

Page 4-46

MODIFIER :

Figure 4-14 - Couverture DGPS - Région du Centre – Secteur des Grands Lacs

POUR LIRE :

Figure 4-13 - Couverture DGPS - Région du Centre – Secteur des Grands Lacs

Page 4-47

MODIFIER:

Figure 4-15 - Couverture DGPS - Région de l'Ouest

POUR LIRE :

Figure 4-14 - Couverture DGPS - Région de l'Ouest

Page 4-55

MODIFIER :

Figure 4-16 - Émetteur NAVTEX individuel – Zones de couverture et de service

POUR LIRE :

Figure 4-15 - Émetteur NAVTEX individuel – Zones de couverture et de service

Page 4-55

MODIFIER :

Figure 4-16 a) Île Digby

POUR LIRE :

Figure 4-15 a) Île Digby

Page 4-56

MODIFIER :

Figure 4-16 b) Pointe Amphitrite

POUR LIRE :

Figure 4-15 b) Pointe Amphitrite

Page 4-57

MODIFIER :

Figure 4-16 c) Lac Pass

POUR LIRE :

Figure 4-15 c) Lac Pass

Page 4-58

MODIFIER :

Figure 4-16 d) Ferndale

POUR LIRE :

Figure 4-15 d) Ferndale

Page 4-59

MODIFIER :

Figure 4-16 e) Moisie

POUR LIRE :

Figure 4-15 e) Moisie

Page 4-60

MODIFIER :

Figure 4-16 f) Chebogue

POUR LIRE :

Figure 4-15 f) Chebogue

Page 4-61

MODIFIER :

Figure 4-16 g) Port Caledonia

POUR LIRE :

Figure 4-15 g) Port Caledonia

Page 4-62

MODIFIER :

Figure 4-16 h) Baie Robin Hood

POUR LIRE :

Figure 4-15 h) Baie Robin Hood

Page 4-63

MODIFIER :

Figure 4-16 i) Cartwright

POUR LIRE :

Figure 4-15 i) Cartwright

Page 4-64

MODIFIER :

Figure 4-16 j) Iqaluit

POUR LIRE :

Figure 4-15 j) Iqaluit

Page 4-65

MODIFIER :

Figure 4-17 - Aperçu régionale NAVTEX – Zones de couverture et de service

POUR LIRE :

Figure 4-16 - Aperçu régionale NAVTEX – Zones de couverture et de service

Page 4-65

MODIFIER :

Figure 4-17 a) Région de l'Ouest

POUR LIRE :

Figure 4-16 a) Région de l'Ouest

Page 4-66

MODIFIER :

Figure 4-17 b) Région des Grands Lacs

POUR LIRE :

Figure 4-16 b) Région des Grands Lacs

Page 4-67

MODIFIER :

Figure 4-17 c) Région du Golfe du Saint-Laurent et de l'Atlantique

POUR LIRE :

Figure 4-16 c) Région du Golfe du Saint-Laurent et de l'Atlantique

Page 4-67

MODIFIER :

Figure 4-17 d) Région de l'Atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador

POUR LIRE :

Figure 4-16 d) Région de l'Atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador

Page 4-68

MODIFIER :

Figure 4-17 e) Région de l'Arctique

POUR LIRE :

Figure 4-16 e) Région de l'Arctique

Page 4-69

MODIFIER :

Figure 4-18 - Zones canadiennes de NAVAREA et zones de diffusions

POUR LIRE :

Figure 4-17 - Zones canadiennes de NAVAREA et zones de diffusions

Page 4-73

MODIFIER :

Figure 4-19 - Service mondial d'avertissement de navigation NAVAREAs

POUR LIRE :

Figure 4-18 - Service mondial d'avertissement de navigation NAVAREAs

Page 4-82

MODIFIER LIEN:

4.3.11 Inspection des appareils radio

...

Les demandes d'inspection radio de navires canadiens non délégués doivent être soumises à la Garde côtière canadienne. Le formulaire intitulée : [Demande d'inspection radio-navires obligatoirement pourvus de la radio \(FP-5286-F\)](#) doit être employée à cet effet. Ces demandes faites par les propriétaires, agents ou capitaines de navires devraient parvenir à la Garde côtière canadienne au moins trois jours ouvrables avant la date requise pour l'inspection.

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL101	Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est
ATL102	Terre-Neuve, Côtes Est et Sud
ATL103	Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest
ATL105	Cape Canso à Cape Sable (y compris l'Île de Sable)
ATL108	Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
ATL109	Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est)
ATL111	Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec et Fjord du Saguenay
ATL112	Fleuve Saint-Laurent, Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu
ATL120	Labrador, Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville)
Côte du Pacifique (Ces Instructions nautiques sont offertes en anglais seulement.)	
PAC200	General Information, Pacific Coast
PAC201	Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

CÔTE DU PACIFIQUE

JOHNSTONE STRAIT (LF 518 – 544.6)

544.4 G5613.4	Cracroft Point	Entrée de passage Blackney Passage . 50 32 59.3 126 40 43.7	FI	R	4s	7.1	4	Tour cylindrique blanche avec bande rouge à la partie supérieure.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 06/22 (P22-022)
544.6 G5613.6	Parson Island	Sur une roche qui assèche. 50 34 30.7 126 40 59.9	Q	R	1s	6.0	7	Tour cylindrique blanche avec bande rouge à la partie supérieure.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 06/22 (P22-006)

BROUGHTON STRAIT (LF 545 – 553.5)

545 G5614	Blinkhorn Peninsula	Sur la péninsule. 50 32 37.5 126 46 57.1	FI(3)	G	12s	9.5	6	Tour cylindrique blanche avec bande verte à la partie supérieure.	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 06/22 (P22-019)
546 G5615	Lewis Point	Côté W. de l'entrée de Panise Beaver Cove. 50 33 06.5 126 51 15.4	FI	W	4s	8.1	6	Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 06/22 (P22-023)

QUEEN CHARLOTTE STRAIT (LF 554 – 569)

555.8 G5628.7	Lizard Point	Côté NE. de l'île Malcolm Island . 50 40 16.8 126 53 41.6	FI	W	4s	5.5	7	Tour cylindrique blanche, bande verte à la partie supérieure.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 06/22 (P22-020)
559.5 G5629.6	Numas Islands	Partie SE. de l'île. 50 45 55.3 127 04 17.6	Q	W	1s	6.3	8	Tour cylindrique blanche.	À longueur d'année. Carte:3547 Éd. 06/22 (P22-016)
561 G5652	Jeannette Islands	Sur la plus grosse des îles. 50 55 16.4 127 24 50.9	FI	R	4s	9.5	7	Tour cylindrique blanche, bande rouge à la partie supérieure.	À longueur d'année. Réflecteur radar. Carte:3548 Éd. 06/22 (P22-008)
568 G5633	Doyle Island	Extrémité SE. de l'île. 50 48 19.4 127 27 38.3	Q	W	1s	14.1	9	Tour cylindrique blanche, avec bande verte à la partie supérieure.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3549 Éd. 06/22 (P22-007)

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
569 G5647	Crane Islands	Au sommet de l'île la plus à l'W. 50 50 31.9 127 31 25.5	F(3) G 12s	14.2	6	Tour à claire-voie carrée blanche, bande verte à la partie supérieure.	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 2 s; lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. À longueur d'année.

Carte:3549
Éd. 06/22 (P22-010)